



Les Amis de l'Ecole de Plivot

Organise

Une Bébé Broc et Vide dressing

Le dimanche 15 novembre 2026 de 8h à 16h

à la Salle Polyvalente de Plivot

Inscription :

Nom et Prénom de l'Exposant : _____

Adresse : _____

CP : _____ Ville : _____

Tél : ____/____/____/____/____ Email : _____

Titulaire de la pièce d'identité N° _____

Délivré le : _____ Par : _____

Installation des exposants à 8h. Les tables mesurent 2m et sont fournies.

Il est possible de réserver un emplacement sans table pour un portant, poussettes, etc ... ou par tranche de 1m.

Une boisson chaude sera offerte à chaque exposant.

__ Emplacement avec table fournie 2 m : 10 € __ Emplacement sans table 2 m : 7 € __ Emplacement sans table 1 m : 5 € ⇒ Soit un total de : €

(Règlement par chèque à l'ordre de l'association " Les Amis de l'Ecole de Plivot ")

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter Mme Neuville Alicia au 07 83 40 30 90 ou par mail : amisecoleplivot@gmail.com

Je déclare sur l'honneur :

- Ne pas être commerçant(e) ;
- M'engage à ne vendre que du matériel et des vêtements d'occasion en bon état conformément à l'article L 310-2 du Code de commerce ;
- Certifie sur l'honneur ne pas avoir participé à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile conformément à l'article R321-9 du Code pénal ;
- Avoir pris connaissance du règlement et en accepter les conditions.

Fait à : _____ Le : _____

Signature :

Le dossier complet : feuille inscription remplie, règlement signé, photocopie pièce d'identité recto/verso et le règlement de l'emplacement est à envoyer chez Mme Neuville au 16 rue pasteur 51150 Plivot

RÈGLEMENT

ARTICLE 1 – OBJET DE LA MANIFESTATION

L'Association des Amis de l'École de Plivot organise une **Bébé Broc & Vide-Dressing**, permettant aux particuliers de vendre des articles d'occasion liés à l'univers de l'enfant ainsi que des vêtements et accessoires pour enfants et adultes. Cette manifestation est destinée exclusivement aux **exposants particuliers**.

ARTICLE 2 – CONDITIONS D'INSCRIPTION

L'inscription est obligatoire pour participer à la manifestation.

Chaque exposant devra compléter le bulletin d'inscription et fournir les renseignements demandés.

L'inscription sera considérée comme définitive à réception : du bulletin d'inscription complété et signé ; du règlement signé, du règlement correspondant à l'emplacement réservé et d'une photocopie recto/verso de la carte d'identité de l'exposant.

Les inscriptions seront enregistrées **dans la limite des places disponibles et par ordre de réception**.

Une fois les inscriptions enregistrées, toute place réservée et non occupée à 9 heures pourra être attribuée à d'autres participants.

ARTICLE 3 – EMPLACEMENT

Chaque exposant est responsable de l'installation de son stand.

Les exposants devront respecter les dimensions de leur emplacement et ne pas empiéter sur les allées ou sur les emplacements voisins.

ARTICLE 4 – INSTALLATION DES EXPOSANTS

Les exposants pourront accéder à leur emplacement à partir de **8h**.

Pour des raisons de sécurité et d'organisation, les véhicules devront être déplacés après le déchargement et stationnés aux endroits prévus à cet effet.

Chaque exposant devra respecter les consignes données par les organisateurs.

ARTICLE 5 – RESPONSABILITÉ DES EXPOSANTS

Chaque exposant est entièrement responsable des articles qu'il propose à la vente ainsi que des transactions réalisées avec les acheteurs. L'organisateur n'intervient en aucun cas dans les transactions et ne pourra être tenu responsable : de la qualité des articles vendus ; de leur état ; d'un éventuel défaut ; d'un litige entre vendeur et acheteur ; de la perte, du vol ou de la détérioration des biens personnels des exposants.

Les exposants sont invités à ne laisser aucun objet de valeur sans surveillance.

ARTICLE 6 – PRIX ET TRANSACTIONS

Les exposants sont libres de fixer leurs propres prix.

Les prix devront être clairement indiqués afin de faciliter les transactions.

Chaque exposant assure lui-même l'encaissement des ventes et la gestion de sa caisse.

L'association organisatrice ne perçoit aucune commission sur les ventes réalisées par les exposants.

ARTICLE 7 – ANNULATION

En cas d'annulation de la manifestation par l'organisateur, les sommes versées pour les emplacements seront intégralement remboursées.

Aucun désistement ne sera admis et ne pourra donc faire l'objet de remboursement.

En cas de non-présentation de l'exposant le jour de la manifestation, aucun remboursement ne pourra être demandé, sauf décision exceptionnelle de l'organisateur.

ARTICLE 8 – ASSURANCE ET RESPONSABILITÉ

Chaque exposant participe à la manifestation sous sa propre responsabilité.

Il lui appartient de vérifier qu'il dispose, le cas échéant, d'une assurance couvrant sa responsabilité civile.

L'Association des Amis de l'École de Plivot ne pourra être tenue responsable des dommages causés par un exposant, son matériel ou ses marchandises.

ARTICLE 9 – RESPECT DES LOCAUX

Chaque exposant s'engage à respecter les locaux, le mobilier et les installations mis à disposition.

Il est interdit de : fixer des éléments aux murs sans autorisation ; détériorer les locaux ; obstruer les issues de secours ; gêner les accès ou les circulations ; utiliser des équipements présentant un risque pour les personnes ou les locaux.

Toute dégradation constatée pourra être facturée à son auteur.

ARTICLE 10 – RANGEMENT ET DÉPART

Les exposants s'engagent à conserver leur emplacement propre pendant toute la durée de la manifestation.

À la fin de celle-ci, chaque exposant devra : ranger son matériel ; récupérer ses invendus ; emporter ses déchets ; laisser son emplacement dans l'état dans lequel il l'a trouvé. **Aucun objet ou invendu ne devra être laissé sur place.**

ARTICLE 11 – ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation à la **Bébé Broc & Vide-Dressing** implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Tout exposant ne respectant pas les dispositions du règlement pourra être invité à retirer les articles concernés ou, en cas de manquement important, être exclu de la manifestation, sans pouvoir prétendre à un remboursement de son emplacement.

L'organisateur se réserve le droit de prendre toute décision nécessaire au bon déroulement de la manifestation et à la sécurité des participants.

Nom/Prénom : _____ déclare avoir pris connaissance du règlement de la **Bébé Broc & Vide-Dressing** et en accepter l'ensemble des dispositions.

Signature par l'exposant précédé de la mention « Lu et Approuvé » :